



1266 Duillier, le 16 juillet 2019

**CONSEIL COMMUNAL**  
**1266 DUILLIER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER**  
**DU JEUDI 20 JUIN 2019, A 20H00.**

**Présidence:** Marco Coletta

A 20h03, le Vice-Président Marco Coletta salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité au complet. Il explique aux conseillers présents qu'il remplace Olivier Chambaz convalescent.

Le secrétaire procède à l'appel, 34 conseillers sont présents.

Sont excusés : Olivier Chambaz, Christian Chambordon, Aline de Giorgi, Yannick Hauser, Yoann Humbert, Willy Jaques, Alexandre Molleyres, Jean Scheibling, Mary-Claude Santschy.

Absent: --.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h09.

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

Le Vice-Président le met en discussion comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2019
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 05/2019 « Gestion et comptes 2018 »
7. Préavis No 03/2019 « Remplacement de la conduite ESP Panlièvre »
8. Préavis No 04/2019 « Autorisation pour la diversification de nos relations bancaires et des produits de placements pour le placement de nos excédents de liquidités »
9. Nomination d'une Commission ad hoc pour la révision partielle du Règlement communal sur les arbres
10. Nomination d'une Commission ad hoc pour la création d'un groupement forestier
11. Elections règlementaires
12. Préavis à venir
13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2019**

Spontanément, le secrétaire relève trois coquilles en pages 4 et 6 ; au point 6, renaturation du ruisseau de Calèves, les travaux seront terminés à fin novembre 2019 (et non *planifiés*), au point 8, c'est bien Jean-Daniel Macherel (et non Jean-Michel) qui est membre de la commission d'urbanisme élargie, au point 10, c'est le Municipal Claude Bosson qui répond sur la question de l'antenne 5G et non le Syndic.

Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à main levée, avec quatre abstentions.

### **4. Communications du Bureau du Conseil communal**

Marco Coletta a le devoir d'annoncer que trois décès sont survenus depuis notre dernier conseil, soit

- M. André Gremaud, né à Genève en 1956, arrivé à Duillier en 1986, décédé le 20 mars 2019
- M. Claude Linker, beau-père de notre conseiller Philippe Gros, né en 1931 près de Genève, ancien médecin. Il s'est établi à Duillier au début des années 1980 ; parti en 1989 et revenu en 2006, il nous a quittés le 15 mai 2019
- Mme Marie Thérèse Huber, née en Belgique en 1927, de nationalité suisse originaire d'Argovie, arrivée à Duillier en 2018 et décédée le 30 mai 2019.

Il demande une minute de silence en mémoire de nos trois concitoyens.

### **6. Communications de la Municipalité**

Le Vice-Président donne la parole à la Municipalité ; le syndic Jacques Mugnier nous apporte les salutations de la Municipalité, en ce jour de Fête Dieu et dès demain à partir de 17h54, l'été commence enfin ! En même temps, beaucoup de travaux vont démarrer dans la commune suite aux différents préavis validés. Cimetière, centre communal, terrain multisport, carrefour de l'Épicerie, renaturation, nos sources et différents travaux d'entretien qui viennent s'ajouter au palmarès donnent quelques sueurs aux différents acteurs. En effet, chacun de mes collègues donnera des explications plus détaillées par dicastère mais pour vous dire que la coordination de tous ces travaux demande un sérieux effort afin d'éviter tant bien que possible les désagréments et péripéties sur les effets de la circulation, bruit, dérangement auxquels nous serons soumis. Nous en sommes conscients et vous demandons encore une fois votre plus grande diligence pour que ces travaux puissent être menés à bien ; nous sommes persuadés qu'ils apporteront une plus-value et de nettes améliorations de manière générale au niveau communal.

Les contacts ont été pris avec les autorités et responsables des travaux de la route de l'Etraz à Prangins pour émettre nos soucis sur la déviation de la circulation et mieux comprendre le pourquoi de la durée des travaux. Nous avons engagé un processus et je remercie certains de nos conseillers pour leurs informations et inquiétudes partagées. Les contacts pris afin de trouver des solutions qui, j'en suis conscient, n'apportent qu'une partie de satisfaction et nous devons encore améliorer nos actions. Comme le dit l'adage, on ne fait pas d'omelette sans casser d'œuf. Tous ces travaux peuvent occasionner des gênes, ils sont pourtant nécessaires. Améliorations de sécurité routières, d'économies d'énergie, l'objectif restant la qualité de vie de nos citoyens.

**Tout ménage :** Nous avons certes un peu pris du retard quant à l'envoi du tout ménage rappelant quelques usages et précisions quant à la bonne marche dans lequel nous faisons un bref explicatif des travaux sur le territoire communal. Alors on m'a affirmé qu'il devrait vous parvenir ou vous être parvenu cette semaine dans vos boîtes à lettres. Néanmoins, nous restons bien évidemment à votre disposition dans le meilleur des cas pour des questions ou autres doléances qui devraient avoir lieu.

**Avancement du processus pour l'élaboration de notre PGA :** le dossier de vision communale a été transmis au canton. Il a fait l'objet d'un avis préliminaire reçu le 24 mai 2019. En substance, les remarques sont les suivantes :

- Zone d'habitation : Etant donné le surdimensionnement, certaines parcelles maintenues en zone à bâtir jouxtant la zone agricole posent problème au Canton. Il s'agira de définir avec le Canton les conditions ou non du maintien des dites parcelles.
- Zone d'activités : Le Canton entre en matière sur un maintien de ladite zone avant la mise en place du système de gestion des zones d'activité à condition de réaliser une étude de densification (offre produite en sus) et d'adapter le règlement du PA. La zone d'activités devra toutefois être intégrée dans la stratégie régionale des zones d'activités (pas besoin d'attendre la validation de dite stratégie régionale).

Pour la suite des opérations, le bureau Urbaplan va procéder dans un premier temps à la production du plan. Il prendra en compte les remarques du Canton. Il s'agit de présenter à la Municipalité une première version du plan d'ici à la fin de l'été.

Une fois le plan validé par la Municipalité, le règlement sera produit d'ici à la fin de l'année. Deux séances de coordination respectivement avec la Commission et le Canton seront organisées dans les mêmes temporalités pour répondre à leurs demandes de l'avis préliminaires. Il s'agira ensuite de finaliser le dossier et de le soumettre au Canton pour examen préalable courant 2020.

**Communication au sujet de Région Nyon :** Ce soir a lieu le Conseil intercommunal de Région Nyon et comme énoncé par notre vice-président, nous excusons Willy Jaques qui nous représente comme délégué à cette séance. La décision est tombée, vous l'aurez suivi attentivement par la presse, Prangins a bien quitté l'association des communes de la région, ceci je ne vous le cache pas, amène un certain nuage sombres sur les visions futures, Rolle devra également se prononcer et espérons que le mouvement ne soit pas suivi, ce qui remettrait sérieusement en cause le devenir d'une région qui doit s'organiser sans les partenaires essentiels du bassin versant. Toutefois, considérant à regret, que les conditions ne sont actuellement pas réunies pour l'intégration statutaire du DISREN, qui reste clairement son objectif à terme, le Codir propose au CI la reconduction pour cinq ans du DISREN dans sa forme actuelle (but optionnel). Tirant les enseignements de la phase pilote de trois ans et demi, le préavis proposera des adaptations mineures de cet outil performant, permettant une procédure plus simple et plus transparente. Pour ceci le comité de la sous-région Jura-Lac dont Duillier fait partie déposera une motion afin d'instituer une commission des investissements régionaux du conseil intercommunal dévolue au suivi des projets DISREN et au respect de ses principes et de leur application.

**UCV :** Samedi dernier s'est déroulée la 110<sup>ème</sup> assemblée de l'Union des communes vaudoises, ou encore une fois la représentation de notre district s'est faite reconnaître par l'intervention de trois syndicats exprimant les préoccupations de nos collectivités publiques face aux nouvelles applications de la péréquation qui mettent à mal les finances de certaines de nos communes au profit de l'Etat.

**Dernière communication :** Après différents échanges avec certaines communes, le conseil régional, j'ai pris contact avec M. David Gastaldi, chef de domaine à l'OFROU, au sujet des restrictions qui ont été mises en place ces derniers mois sur différents passages supérieurs (PS) de l'autoroute. En synthèse, voici les éléments de nos discussions :

- Les restrictions et les signalisations mises en place doivent être respectées.”
- Des investigations complémentaires sont en cours par la direction du patrimoine de l’OFROU pour déterminer précisément les mesures à entreprendre pour chacun des PS. Pour le PS des Coudres, la restriction restera en place et une procédure de reconstruction va être lancée.
- Sur cette base, les directions de l’OFROU élaboreront une planification des interventions pour les PS de la région, sachant que certains devront être reconstruits lors du passage à deux fois trois voies de l’autoroute.
- Nous sommes convenus d’organiser une séance entre l’OFROU, les communes concernées et la Région d’ici la fin 2019 où nous sera présenté une planification générale des interventions sur l’ensemble des PS autoroutiers du district de Nyon.

Nous sommes donc, pour le PS qui nous concerne à Duillier, tenu de respecter dans l’intervalle les restrictions telles que mises en place.

Voilà ce soir, il est d’abord question de la gestion et des comptes de notre commune. Pour une majeure partie je tiens à remercier ici l’ensemble de nos précieux collaborateurs pour le travail accompli durant toute la durée de l’exercice et mes collègues pour leur assiduité et le suivi des dossiers dans chacune de leur fonction.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n’étant pas demandée, le Vice-Président donne la parole à M. Michel Peytregnet, lequel n’a pas de communication à nous apporter.

Il passe la parole à Mme Claudine Vanat-Gachet, laquelle nous rappelle que les travaux **d’aménagement au cimetière** vont bon train. Si tout continue à bien se dérouler, le cimetière devrait être complètement réaménagé d’ici peu de temps. Seul l’arbre restera à planter à l’automne, après avoir laissé passer les grosses chaleurs estivales.

Mercredi passé a eu lieu notre sortie des aînés. 55 participants ont pu profiter des beaux paysages de la Vallée de Joux. Tout ce programme sous un soleil radieux et comme chaque année, dans une ambiance très conviviale.

Enfin pour votre information, le mercredi 3 juillet prochain auront lieu des **promotions pour les écoles de Duillier**. En collaboration avec la commune, l’APE organise une petite soirée avec un spectacle de conteurs suivi d’un apéritif canadien. Ne soyez pas surpris de voir un nombre impressionnant de participants et donc de véhicules aux abords du centre communal.

Deux jours plus tard, ce sera au tour de notre **apprentie de 3<sup>ème</sup> année** à l’UAPE de nous quitter. En effet, Marie Fauquet termine sa formation d’assistante socioéducative avec brio. Une petite cérémonie aura lieu afin de la remercier pour son engagement durant toute sa formation et la féliciter pour les résultats obtenus tout au long de ses trois ans d’apprentissage.

Le Conseil n’ayant pas de question, le Vice-Président passe la parole à M. Christophe Challande. Ce dernier nous informe que la **fontaine de la rue du Vieux-Village** doit ou devrait être posée ce vendredi. Divers aléas ont provoqué des reports de la pose de cette fontaine de semaine en semaine, mais cette fois on doit être bon !

**Réfection carrefour de l’épicerie** : comme vous avez pu le constater, ces travaux ont bien démarré, avec leurs lots de nuisances et d’inconvénients. Les diverses négociations avec les riverains ont abouti à des accords qui ont permis de régler les derniers points qui freinaient leurs démarrages. Il s’agit aujourd’hui de la première étape d’un chantier qui en comptera trois. Celle en cours, qui consiste à s’occuper de l’élargissement du trottoir sur la partie basse du carrefour et à certains aménagements sur une parcelle privée en vue de l’emprise sur du domaine privé (travaux en cours), cette étape va jusqu’à la réalisation du trottoir qui rejoindra celui existant à la hauteur du chemin du Four. Ces travaux seront réalisés jusqu’à la fin juillet. La deuxième étape débutera à la reprise du mois d’août, elle concernera la création du trottoir allant de la rue de la Rigolette jusqu’à la rue du Vieux-

Village et se terminera à la mi-septembre. La troisième et dernière étape sera celle de la reprise de la route et la création du trottoir sur l'embranchement rue du Vieux-Village, rue des Trois-Fontaines, sa durée s'étendra jusqu'à fin octobre. A chaque phase de chantier, une des trois branches de ce carrefour sera fermée à la circulation. Nous sommes conscients des désagréments que cela génère, mais malheureusement il n'est pas possible de faire autrement. Néanmoins, nos mandataires sont sensibilisés à cette problématique et font le nécessaire afin de diminuer au maximum l'impact de leurs travaux sur le voisinage. Une signalisation sera à chaque fois adaptée, précisant spécifiquement que notre épicerie est ouverte. A noter que l'accès piétons ainsi que les places de parking seront maintenus durant toute la durée du chantier et que les travaux impactant précisément l'accès à l'épicerie, sont prévus durant sa fermeture estivale.

**Travaux au Centre communal :** Là aussi, vous avez pu voir que les travaux ont démarré. Il est prévu dans leur organisation de tenir compte de la fête des enfants qui aura lieu le 3 juillet prochain ainsi que de l'occupation de certains locaux par notre CAPS, durant la période estivale. Le planning de ces travaux nous porte à une réception pour la mi-décembre, là aussi tout sera mis en œuvre afin d'en réduire les nuisances et les désagréments à nos riverains et aux utilisateurs de nos locaux. J'aimerais apporter une petite rectification à ce qui avait été annoncé lors de notre précédent conseil. A la question « Y a-t'il de l'amiante à traiter dans le cadre de ces travaux », il avait été répondu non. En travaillant sur le dossier dans la phase de préparation, il est apparu qu'effectivement, il pourrait y en avoir dans les colles à carrelage. Néanmoins, il ne devrait pas y avoir d'intervention impliquant des travaux sur les surfaces carrelées ou alors, de très faible importance et si le cas devait se présenter, tout le nécessaire sera entrepris avec les entreprises concernées pour gérer la situation dans les règles qui s'imposent.

**Divers :** Cette année encore, certaines plaques de rue seront déposées le temps d'une réfection. Ne vous étonnez donc pas si vous en voyez disparaître, elles n'ont pas été volées. Le Codir de la DIC s'est réuni cette semaine, comme vous avez pu le constater dans le rapport de gestion qui est entre vos mains ce soir, les résultats sont bons et notre installation intercommunale marche du tonnerre, à la satisfaction de tous, usagers et exploitant. Après deux ans et demi de fonctionnement, les chiffres se confirment et notre déchetterie démontre clairement son efficacité. Pas de grands changements sont prévus pour l'heure malgré que l'on reste toujours à l'écoute de ce que nous pourrions améliorer. La réfection et rénovation de l'ensemble des fontaines du village touche à sa fin, les deux dernières devraient être terminées dans les prochains jours.

La parole est donnée aux conseillers.

Mme Helga Surber a constaté que dès l'ouverture du chantier, on a assisté à un gros report de circulation Sous-Servaz et elle a constaté la pose de panneaux limitant la vitesse à 30 kmh. Depuis 18 mois au Conseil, elle s'étonne de voir que la question du 30 kmh à l'heure dans le village rencontre de fortes réactions et que là, on a tout de suite trouvé une solution. Elle se demande si le fait d'habiter au bas du village a plus de priorité pour la sécurité routière qu'à l'intérieur même de Duillier. Christophe Challande répond à la conseillère en passant la parole au Syndic, lequel a pris l'initiative de cette pose de panneaux de limitation de vitesse et s'est fait tirer les oreilles par le Voyer. Jacques Mugnier répond qu'effectivement, le panneau de limitation de vitesse à 30 kmh n'existe pas, mais qu'il doit désigner une zone limitée à 30 kmh et approuvée par les services du canton. Le Syndic rappelle que la déviation de trafic sur le chemin Sous-Servaz intervient également avec les travaux de réfection de la route de l'Etraz ; ceux qui devaient emprunter cette voie sont déviés sur la route Suisse, voire sur la route cantonale en passant par Coinsins et Vich. Il rappelle que le chemin Sous-Servaz était à l'époque un chemin agricole qui est devenu circulaire avec les nouvelles constructions. Avec la déviation intervenant suite aux travaux du carrefour de l'Epicerie, il a fallu trouver une solution ; il n'était pas possible de poser

des ralentisseurs, non autorisés. Pour forcer les usagers à ralentir, on a posé des piquets pour éviter que les véhicules ne défoncent les bas-côtés déjà bien endommagés et pour obliger les gens à ralentir. Les panneaux 30 ainsi que Starky et Hutch ont été installés pour sensibiliser les usagers. Des échanges de courriels avec MM. Delacrétaz et Neuenschwander du Canton, étayaient le fait qu'on ne peut pas installer des ralentisseurs et que le panneau 30 kmh n'est pas légal en tant que tel. Si le canton nous oblige à retirer ces panneaux à caractère incitatif, on demandera formellement des contrôles radars et des contrôles de ces usagers qui choisissent le raccourci du chemin du Frêne plutôt que le parcours de déviation suggéré par le canton. Il a été effectivement constaté que cela roule très vite sur ce tronçon dès qu'il n'y a pas de vis-à-vis et un contrôle radar pourrait être formalisé. Helga Surber estime que la sensibilisation aux 30 kmh devrait également être instaurée au centre du village.

Mme Patricia Maye s'inquiète de savoir si la Municipalité va prendre en compte les désagréments subis par l'Épicerie qui doit être fortement impactée par ces bouleversements de circulation ainsi que d'un éventuel dédommagement pour la perte du chiffre d'affaires ou s'il y a un fond de réserve pour cela. L'épicerie va d'ailleurs fermer pour permettre l'avancement de certains travaux. Jacques Mugnier estime qu'il n'est pas imaginable de perdre cette épicerie et que tout est mis en œuvre pour lui permettre de travailler sereinement, en préservant ses propres places de parc. Les contacts ont été pris avec Véronique la gérante et il lui a été demandé de faire ses griefs si elle le juge nécessaire. Il espère qu'il y aura ici une synergie entre toutes les entreprises qui œuvrent simultanément au village et qui vont s'y ravitailler.

La parole est donnée à M. Claude Bosson, qui souhaite s'exprimer sur **l'Antenne 5G** : Concernant la question posée sur les antennes 5G lors du précédent Conseil, voici quelques précisions. L'antenne actuelle située au niveau du pont de l'autoroute au Chemin de Panlièvre est un site exploité par Swisscom qui est au bénéfice d'un contrat avec notre commune depuis plusieurs années. Ce contrat a fait l'objet d'une révision en 2013 et nous avons renégocié les modalités. En août 2018, Swisscom nous informe qu'il va changer le mât pour le remplacer par un mât plus haut, notamment pour la venue de Salt. A ce moment-là, la polémique autour de la 5G n'était qu'embryonnaire et personne ne s'en souciait vraiment. Une mise à l'enquête publique a été faite du 28 août au 27 septembre 2018 et aucune remarque ou opposition n'a été formulée par nos concitoyens. A savoir que nous n'avons pas, à notre niveau, la possibilité d'empêcher un opérateur ayant une antenne existante de l'équiper pour la 5G. Pour l'instant, ce site n'est pas émetteur en 5G. Entre-temps, nous avons reçu une demande de Sunrise pour la construction d'une nouvelle antenne. Votre municipalité a clairement répondu qu'elle ne rentre pas en matière pour une nouvelle installation sur notre territoire communal tant que l'étude portant sur les effets de la 5G de l'Office fédéral de l'environnement n'a pas été publiée.

**Réfection des sources** : Nous avons reçu les résultats de l'analyse bactériologique de la nappe perchée et ceux-ci ne sont pas concluants, du moins pour l'instant. Les analyses micropolluants sont très bonnes. Sur 80 éléments, 79 n'ont pas été décelés et 1 élément est 10 fois en dessous de la norme. Pour ce qui est des analyses physico-chimiques, sur 20 éléments, 18 sont dans les normes et deux les dépassent. Ce sont la turbidité et le COT (Carbone Organique Total). Pour ce qui est de la turbidité, celle-ci devrait diminuer dans les semaines à venir, une fois que le terrain se sera stabilisé. Pour le COT, c'est plus délicat, mais il faut savoir que cette mesure s'est faite uniquement sur l'eau de la nappe perchée alors qu'en réalité, si la connexion et l'exploitation étaient réalisées, elle serait dissoute avec le débit des deux autres captages. De nouvelles mesures seront effectuées dans quelques semaines. Si celles-ci ne sont toujours pas concluantes, ce captage continuera de s'écouler aux eaux claires. Le jour où nous en aurons vraiment besoin, nous

pourrons procéder à un traitement avant de l'injecter dans le réseau, comme cela se fait par exemple à la SAPAN.

**Renaturation Calèves** : Le chantier avance bien, la traversée sous l'autoroute est terminée. Nous avons bien fait d'augmenter la taille du tuyau et de passer de 60 à 80 cm. En effet, après une trentaine de mètres de forage, nous avons découvert deux gros cailloux qu'il a fallu dégager et aller chercher grâce à de courageux « gaillards ». Les chambres pour la mise en charge et le maintien du niveau d'eau sont terminées. Le curage du lit côté sud est fait sur plus de la moitié du tronçon et les derniers abattages sont en cours. Pour une fois, un chantier qui avance plus vite que prévu.

## 6. Préavis No 05/2019 « Gestion et comptes de l'année 2018 »

Le Vice-Président rappelle aux conseillers que l'examen de gestion et de comptes est si important que notre règlement y consacre un chapitre entier. L'article no 86 du règlement prévoit que le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes soit remis au Conseil communal au plus tard le 31 mai et renvoyé à la Commission G&F. Le Président de ladite commission m'assure avoir reçu ce rapport dans les délais, c'est bien. Toutefois les conseillers ont reçu ce document de 31 pages seulement le 18 juin. En plus le rapport de la Municipalité est signé, mais pas daté. Je rappelle que selon l'article 90 du règlement, le rapport de la commission G&F doit être envoyé à chaque conseiller, ou tenu à disposition, pendant 10 jours avant la délibération. Or le rapport de la commission G&F a été envoyé aux conseillers seulement le 17 juin. Je ne cherche pas à montrer du doigt un coupable. Je dis ça pour mieux faire la prochaine fois. Je souligne que le respect des délais prévus par notre règlement est important afin que les conseillers aient le temps de bien étudier les rapports de gestion avant de délibérer.

Il passe la parole à M. José Riquez, Président de la Commission Gestion et Finances, qui nous donne lecture du rapport de dite commission, lequel recommande l'acceptation du préavis et de donner décharge à la Municipalité et à la Commission.

La Municipalité n'ayant pas de commentaire à ajouter, Marco Coletta ouvre la discussion.

M. Aurélien Uldry a une question relative à l'impôt sur le revenu qui a augmenté de manière significative ; il a bien lu les explications de la Municipalité, mais peut-on encore s'attendre à une telle évolution, a-t-on un citoyen qui a gagné à l'Euromillions ou bien c'est le Canton qui nous a rétrocédé un montant extraordinaire ? Michel Peytregnet répond qu'effectivement, sur un village d'un millier d'habitant, il y a peu de gros contribuables ce qui fait que pour la confidentialité, il faut bien choisir les termes publiés dans un rapport. Il peut juste confirmer que ce sont des événements exceptionnels et que la moitié du montant versé par le canton a été mis dans un fond spécial comme revenu provisionné et que vu le secret de fonction, il ne peut rien dire de plus.

Mme Marianne Mugnier s'étonne que deux enfants de Duillier, en classe de 5 et 6 P, aillent à Coinsins alors que Mmes Monney et Felber n'ont que des classes de 16 enfants. Mme Claudine Vanat-Gachet lui répond qu'en fait, il s'agit d'une demande particulière, de deux jumeaux que les parents n'ont pas voulu séparer et qui sont allés à Coinsins.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 05/2019 est approuvé à l'unanimité.

**7. Préavis No 03/2019 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 426'000.- destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau sous pression et défense incendie sur le chemin de Panlièvre, entre le chemin de Plaisance et le chemin de Valire »**

Le Vice-Président donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc. Sascha Linder donne lecture des conclusions dudit rapport qui demande d'accepter ce crédit d'investissement.

La parole n'est pas demandée et le vice-président donne la parole au rapporteur de la commission de gestion et finance. José Riquez donne lecture des conclusions dudit rapport, lequel recommande l'acceptation de ce préavis.

Pascal Berger demande si la Municipalité ne pourrait pas éviter de faire un crédit d'investissement, vu les liquidités dont elle dispose. Michel Peytregnet répond qu'en fait, la Municipalité a présenté pour la législature à venir divers projets d'investissement pour quelque 15 millions de francs et que ce n'est pas parce que l'on a beaucoup d'argent qu'il faut tout dépenser d'un coup. D'autre part, on ne pouvait prévoir autant d'exercices successifs avec de belles rentrées d'argent ; il n'a donc pas l'intention de tout dépenser et c'est la raison de cette demande de crédit d'investissement. Il souhaite ainsi rester sous le plafond d'endettement pour pouvoir continuer de réaliser de nouveaux projets planifiés.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote ; le préavis No 05/2019 est approuvé à l'unanimité.

**8. Préavis No 04/2019 « Autorisation pour la diversification de nos relations bancaires et des produits de placements pour le placement de nos excédents de liquidités »**

Le Vice-Président donne la parole au rapporteur de la Commission Gestion et Finance ; Jessica Tissot nous donne lecture des conclusions dudit rapport, lequel conclut à la nécessité d'autoriser la Municipalité à diversifier ses relations bancaires et des produits de placement, notamment par le fait que divers placements sont l'objet de paiement d'intérêts négatifs. Le Vice-Président donne la parole aux conseillers.

M. Aurélien Uldry s'inquiète notamment d'investissements sur des placements obligataires, citant ceux de la Confédération qui sont à intérêts négatifs. Il a constaté notamment que l'UBS n'était pas intéressée à prendre notre argent, tandis que la Poste ne prélève pas d'intérêt négatif entre 500'000.- et un million de francs. Si nous avons 3,2 millions à placer, les taux négatifs pourraient nous coûter CHF 24'000.- par année. Il préférerait que la Commune dépense cet argent pour éviter des pertes inutiles. Il estime qu'il n'est pas du ressort de la Municipalité de faire des placements pour la diversification. Marco Coletta demande à M. Uldry s'il s'agit d'une remarque à la Municipalité, ou s'il pose une question à la Municipalité ou bien qu'il propose un amendement au préavis. Aurélien Uldry ne propose pas d'amendement, mais plutôt une précision sur le fait que la Municipalité s'engage à faire des placements bancaires garantis plutôt que des placements obligataires à haut risque. M. Uldry souhaite effectivement qu'il n'y ait pas de placements à risque dans ce domaine très complexe. Michel Peytregnet rappelle qu'on ne parle pas de placements obligataires, mais uniquement dans des instruments sûrs, dans des banques comme Raiffeisen pour un million. La Poste depuis octobre 2018 fait un taux négatif à 1% ; là nous avons également une possibilité à la Caisse d'Epargne de Nyon, toujours dans

des placements de cash. La parole n'étant plus demandée, on passe au vote et le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

#### **9. Nomination d'une Commission ad hoc pour la révision partielle du Règlement communal sur les arbres**

Le Vice-Président donne la parole à la Municipalité. M. Claude Bosson explique qu'il s'agit de mettre à jour le règlement communal sur les arbres, qui date et qu'il s'agit de remettre au goût du jour, notamment avec les addendum que le canton nous communique. Il s'agit de le mettre en conformité avec notamment les règlements des communes avoisinantes, pour l'harmoniser en lien avec le point suivant de l'ordre du jour. Le vice-président estime que trois membres seront suffisant pour dite commission ; se proposent M. Aurélien Uldry, Mme Maya Stüssi, M. Mouzi Chedli. Il remercie les Conseillers susnommés pour leur engagement.

#### **10. Nomination d'une Commission ad hoc pour la création d'un groupement forestier**

Marco Coletta donne à nouveau la parole à M. Claude Bosson, qui relève que notre commune fait partie d'un triage qui regroupe sept communes ; l'idée et de se rapprocher d'un autre triage qui est très proche de notre secteur et un autre triage du côté de La Rippe ; en fait ce sont des incitations du Canton de faire ces regroupements dans les années à venir ; du coup les communes concernées ont trouvé utile de revoir ces triages pour en faire un groupement ; il faut donc se pencher sur ces règlements, dans le même genre d'idée, c'est ce qui s'est passé avec la Protection civile, les pompiers, de façon à se regrouper, afin de partager mieux les coûts et pouvoir engager les personnes pour faire ce travail.

Le Vice-Président le remercie notamment d'avoir donné envie de faire partie de dite commission qui devrait également comporter trois membres ; M. Sascha Linder se propose, Mme Patricia Maye et M. Eric Blein, qui sont remerciés pour leur disponibilité.

#### **11. Elections réglementaires (Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs suppléants, un membre de la CoGesFin)**

Le Vice-Président rappelle que nous devons nommer un membre de la CoGesFin et nommer un nouveau président de commission ; il a relu les précédents procès-verbaux et c'est soit M. Philippe Gros ou M. Christian Chambordon qui doit être élu ; or M. Chambordon a fait part par lettre qu'il était en pleine réflexion sur la suite de son mandat, du coup il demande à M. Gros s'il accepte sa nomination. Il en devient président et il faut élire un nouveau suppléant, M. Johan Ahlström en devenant membre ; après avoir harangué plusieurs conseillers, c'est Mme Rebecca Chambaz qui accepte ce rôle de suppléant. Elle est donc composée de M. Philippe Gros Président, membres Mmes Hélène Baudet et Jessica Tissot, MM. Christian Chambordon et Johan Ahlström, suppléant Mme Rebecca Chambaz.

Marco Coletta propose pour le poste de Président du Conseil M. Olivier Chambaz qui accepte sa réélection à ce poste ; il est élu par acclamation. Pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président, il donne la parole à Mme Maja Stüssi pour cette élection ; vu qu'il n'y a pas de candidat, elle propose M. Marco Coletta, comme Vice-Président, élu par acclamation. M. Christian Chambardon reste 2<sup>ème</sup> vice-président, Mmes Maja Stüssi et Barbara Gobalet acceptent de poursuivre leurs mandats de scrutateurs, idem pour Mmes Mary-Claude Santschy et Françoise Young comme suppléantes.

## 11. Divers et propositions individuelles.

Le Vice-Président donne la parole aux conseillers.

Marianne Mugnier propose à la Municipalité de supprimer les cartes journalières CFF qui coûtent cher à la Commune, soit CHF 11.50 par personne pour le peu de cartes qui sont vendues par année. Le Syndic répond que la Municipalité a pris acte du vœu de la Commission de Gestion de ne pas renouveler cette expérience. La Municipalité va étudier cette suggestion lors de l'établissement du budget à venir et en finalité, ce sera au Conseil communal de trancher.

Florian Jeudi s'exprime au sujet du panneau de déviation de la circulation suite aux travaux actuels ; il suggère qu'il soit posé au giratoire vers la déchetterie pour le Paléo à venir, suggérant que le village ne peut être traversé suite aux travaux vers l'épicerie, ce qui inciterait les automobilistes à éviter la traversée du village et reporterait ce trafic sur les autres axes routiers et ne passeraient pas Sous-Servaz. Il est conscient qu'il y a aussi des travaux chez nos voisins.

Le Syndic répond qu'effectivement, on aimerait bien inciter les usagers à ne pas tenter la traversée du village. Il en a déjà parlé avec Maja Stüssi au sujet de ces incitations à ne pas tenter la traversée. Il prend note de la remarque et la Municipalité étudiera les meilleures solutions. Florian Jeudi relève que suite aux travaux vers Novartis, il y a déjà un panneau qui est efficace pour la déviation.

Marianne Mugnier interpelle la Municipalité, qui a déclaré au niveau du PZR qu'il n'y avait plus de procédure ouverte. Or Mme Volet lui a dit qu'elle était pourchassée depuis des mois par une ou deux oppositions sur un projet en cours. Elle demande à la Municipalité si elle peut le confirmer.

Jacques Mugnier répond qu'il faut bien séparer les choses ; au sujet du PZR, il n'y a plus de procédure en cours et son installation est définitive ; par contre, c'est le permis d'implantation pour la famille citée, accepté durant la mise en place du PZR, qui a fait l'objet d'un recours, rejeté par le Canton, puis ensuite soumis au Tribunal Fédéral ; nous sommes en attente de la réponse.

Marianne Mugnier demande à la Municipalité s'il est normal qu'une seule personne, avocat au village, appuyé de sa sœur députée, puissent pareillement s'acharner sur un couple de retraité modeste, vivant dans une immense maison remplie de vide et ne pouvant rien y faire. Elle trouve cet acharnement lamentable, qui prouve les limites de notre système démocratique ; elle souhaite que la Municipalité s'active dans cette affaire si particulière.

Sébastien Maillard a une question au sujet de la renaturation du ruisseau de Calèves, notamment quant au budget d'entretien, car sans cela ledit ruisseau va se boucher rapidement.

Claude Bosson répond qu'effectivement, tout le monde en est conscient, notamment les instances cantonales qui ont plein de projets similaires en cours ; ils sont en train d'établir un cahier d'échéances pour planifier ces entretiens à long terme. Pour les trois ou quatre ans à venir, le financement de l'entretien est assuré par le canton, par la suite cela se

discute ; pour la commune de Duillier, le tronçon est peu conséquent, ce qui n'est pas le cas pour Nyon ; cette commune a décidé de mettre cet entretien en charge des espaces verts. Pour Duillier, l'entretien sur un mètre de large ne va pas être trop coûteux. Il rassure le Conseil, une information sera fournie en temps utile.

Dario Fossati questionne la Municipalité sur l'opportunité d'installer un poste pour les vélos « Vélib » près du bâtiment communal, qui pourraient servir notamment quand les bus sont surchargés. Jacques Mugnier répond que cela a fait l'objet d'une discussion avec la Commission sécurité ; il y a des pourparlers avec le Conseil Régional sur ce sujet.

Sébastien Maillard s'inquiète de la dégradation des bas-côtés de la route de Sous-Servaz, fortement creusés, ce qui pourrait engendrer de gros frais dès décembre. Christophe Challande relève que ça a été une mauvaise surprise pour la Municipalité, car il n'y a pas de poste au budget pour cette réfection ; ils en sont bien conscients mais n'ont pas de solution à court terme. Mettre de la matière sur les bas-côtés alors que cela circule encore n'est pas une solution opportune ; la Municipalité y réfléchit. Avec la pluie de ces derniers jours, cela s'est encore aggravé et il semble que les automobilistes se sont habitués à circuler sans égard sur les bas-côtés.

Daniel Grenno demande si la Municipalité a déjà envisagé d'avoir sur la Commune un poste de charge pour les véhicules électriques, vu que c'est un sujet d'actualité, par exemple avec la mise à disposition d'un champ photovoltaïque. Il estime que la vente des voitures électriques va exploser dans cinq ans, notamment par la fermeture dans le centre des villes aux véhicules thermiques.

Jacques Mugnier répond qu'effectivement, la question se pose mais que pour l'instant, elle n'a pas été mise à l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h12.

Le Vice-Président souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances à chacun.

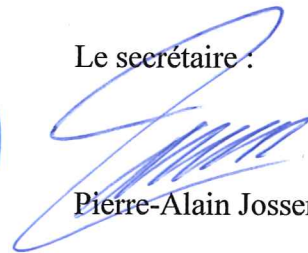
Le Vice-Président :



Marco Coletta



Le secrétaire :



Pierre-Alain Jossieron